



Région wallonne

ARRETE MINISTERIEL du 31/01/97 CONSTATANT LA DESAFFECTATION DU SITE
N° SAE/MB188 dit " Engrais Semaille " à MONS (Mesvin).

**Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, de L'Equipement et des
Transports;**

Vu les articles 79 à 93 et 333 à 344 du Code wallon de l'Aménagement du
Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine relatifs à la Rénovation des sites d'activité
économique désaffectés, notamment l'article 80;

ARRETE :

Article 1er.

Il est arrêté provisoirement que le site d'activité économique n° SAE/MB188
dit " Engrais Semaille " à MONS (Mesvin) , comprenant les parcelles cadastrées ou l'ayant
été à MONS (Mesvin) , 20ème division, section A, n° 37a2, 37k2, 37L2, 37n2, 37p2, 37b3,
37d3, 37e3, 37f3, 37s, 37y, et repris au plan n° SAE/MB188 annexé au présent arrêté, est
désaffecté et doit être rénové.

Article 2.

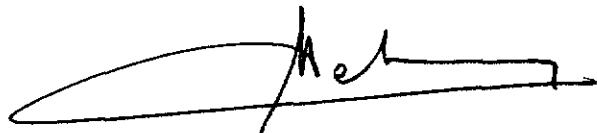
Le présent arrêté sera transmis :

- à la Ville de MONS pour avis motivé;
- aux propriétaires pour observations et réclamations :
 - La S.A. SEMAILLE, rue des Archers n° 24 à 7060 SOIGNIES;
 - Le DOMAINE de l'INTERCOMMUNALE d'ELECTRICITE du HAINAUT,
boulevard Tirou n° 37 à 6000 CHARLEROI;
 - Monsieur RUSTIN-BLONDEAU André, rue des Américains n° 19 à 7022 MONS;
 - Monsieur DELHOTELLERIE-RUSTIN Paul, rue Paul Pastier n° 8 à 6030 CHARLEROI;

- Monsieur CAUCHIES-RUSTIN Franz, chaussée de Maubeuge n° 55 à 7024 MONS;
- Monsieur NICODEME Marcel, rue Saint-Vincent n° 9 à 7950 CHIEVRES;
- Madame NICODEME Marie, rue de Paturages n° 178 à 7390 QUAREGNON;
- Mademoiselle NICODEME Catherine, rue de le Grande Pêcherie n°20A à 7000 MONS.

Namur, le 31 JAN. 1997

**Le Ministre de l'Aménagement
du Territoire, de l'Équipement
et des Transports,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Michel Lebrun', written over a horizontal line.

Michel LEBRUN.